

RAPPORT D'ACTIVITÉ **D'OCAPIAT (FAF)**



20
24

FORMATION DES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS
de la pêche maritime et des cultures marines



Jérôme Volle
-
Président



Eloi Schneider
-
Secrétaire général

L'année 2024 marque une nouvelle étape dans l'engagement d'OCAPIAT en faveur de la formation des dirigeants non-salariés de la pêche maritime et des cultures marines. Dans un contexte de mutation profonde du secteur, entre renouvellement des générations, transitions écologiques et attractivité des métiers, notre action s'est intensifiée pour répondre aux besoins spécifiques de ces professionnels.

Grâce à la mobilisation conjointe du Conseil de gestion, des équipes dédiées et des partenaires de terrain, nous avons pu renforcer les dispositifs de financement, adapter les critères de prise en charge, et soutenir des projets innovants. L'étude menée cette année sur les bonnes pratiques RH et managériales, ciblant notamment les armements de la Petite Pêche et les entreprises conchylicoles, illustre cette volonté d'accompagner les transitions du secteur avec des outils concrets et opérationnels.

Au cours de l'année passée, près de 500 travailleurs non-salariés ont bénéficié d'une formation, soit 7 % des adhérents. Ce chiffre témoigne de la pertinence et de l'utilité de notre action, mais aussi du chemin qu'il reste à parcourir pour développer la mobilisation des dispositifs de formation et garantir à chacun un accès équitable à la montée en compétences. Il convient également de rappeler que les travailleurs non-salariés de la pêche et des cultures marines exercent leur métier dans des conditions particulières, marquées notamment par de longues périodes en mer et des contraintes professionnelles spécifiques, qui rendent l'organisation et l'accès à la formation plus complexes.

Cette réalité illustre pleinement les défis auxquels nous sommes collectivement confrontés : il nous appartient de poursuivre et d'intensifier nos efforts pour adapter l'offre de formation, lever les freins à l'accès, et proposer des solutions innovantes, souples et adaptées à la diversité des situations professionnelles. C'est en mobilisant l'ensemble des acteurs du secteur que nous pourrons, ensemble, développer l'accès à la formation et accompagner durablement la montée en compétences de tous.

Nous tenons à saluer l'implication des représentants professionnels au sein du Conseil de gestion, ainsi que le travail des équipes d'OCAPIAT, qui œuvrent chaque jour pour accompagner les dirigeants dans leurs projets de formation.

Ce rapport d'activité reflète notre engagement collectif, notre capacité d'adaptation et notre ambition partagée : faire de la formation un levier stratégique pour le développement durable et l'attractivité du secteur de la pêche et des cultures marines.

Nous vous souhaitons une excellente lecture de ce rapport.

Sommaire

Activité d'OCAPIAT en qualité de Fonds d'Assurance Formation des travailleurs non-salariés de la pêche maritime et des cultures marines

02 Edito

— — — — —

04 Présentation d'OCAPIAT

— — — — —

05 Le FAF OCAPIAT chiffres clés 2024

— — — — —

06 La gestion du FAF en 2024

— — — — —

09 L'activité du FAF en 2024 : produits, charges de formation et résultats chiffrés

— — — — —

14 Les comptes de l'exercice 2024

Présentation

Créé à l'occasion de la dernière réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage (issue de la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ») OCAPIAT est l'Opérateur de compétences (Opco) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

Outre ses missions d'OPCO concourant au développement des compétences des salariés relevant de son périmètre, OCAPIAT est en effet également agréé par les Pouvoirs publics* en qualité de Fonds d'Assurance Formation (FAF) des Travailleurs Non-Salariés (TNS) de la pêche maritime et des cultures marines. C'est dans ce cadre qu'OCAPIAT a été agréé par arrêté du 28 novembre 2019 (publié au Journal officiel le 20 décembre 2019).

Au titre de cet agrément, le FAF OCAPIAT dispose de la faculté d'exercer ses missions sur l'ensemble du territoire national.

* OCAPIAT a été agréé en 2019 en qualité de FAF de non-salariés par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère du Travail, et le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.

Le FAF OCAPIAT

chiffres clés 2024

OCAPIAT, un organisme **au service**
de l'ensemble **des Travailleurs Non-Salariés PCM**

6 864

travailleurs non salariés

couverts par OCAPIAT pour leur
formation professionnelle

455 069 €

de contributions perçues

pour financer l'activité annuelle

430

**bénéficiaires de
formation(s)**

[> Détails de l'activité 2024 pages 9 à 13](#)



La gestion du FAF en 2024

Pilotage

Le Conseil de gestion

Dans le cadre de son agrément, et conformément à la réglementation applicable, il a été institué au sein de l'Opco un **Conseil de gestion des Travailleurs Non-Salariés (TNS) de la Pêche maritime et des Cultures Marines** pour assurer la gestion et le suivi des fonds dédiés à la formation de ces publics.

Le Conseil de gestion a pour missions principales de proposer au Conseil d'administration d'OCAPIAT :

- 🕒 Les services et actions de formation susceptibles d'être financés ;
- 🕒 Les priorités ;
- 🕒 Les critères et conditions de prise en charge des demandes de formation.

Le Conseil de gestion est composé de douze représentants des organisations patronales* des secteurs concernés. (Voir tableau ci-dessous).

Coopération maritime	Jean-Luc HALL Christophe VANROYE
FFSFM (Fédération Française des Syndicats Professionnels Maritimes)	Frédéric CHARRIER
FNSM-SNMPA (Syndicat National des Marins Pêcheurs Artisans)	Philippe DUVAL
SNCEAPM (Syndicat National des Chefs d'Entreprises à la Pêche Maritime)	Christophe FLAMENT
SNEC (Syndicat National des Employeurs de la Conchyliculture)	Laurence BAILLET-ROUSSEAU Henri CHAUMARD Gilles FOUCHER
SYMPA (Syndicat Maritime des Pêcheurs Artisans)	Sylvie ROUX
UAPF (Union des Armateurs à la Pêche de France)	Hervé CASTEL Axelle BODMER Estelle SALVERT

Le bilan d'activité 2024 du Conseil de gestion est le suivant : en 2024, il s'est réuni deux fois (19/04/2024 et 27/11/2024).

* Il convient de souligner que, compte tenu de la nature des publics concernés (travailleurs non-salariés) le Conseil de gestion est une instance non paritaire.

Appréciation des frais de gestion du FAF pêche

Dépenses d'information et de conseil : 25 895 € de frais réalisés sur un plafond de 25 939 €, soit un ratio de consommation de **100 % du plafond autorisé**.

Dépenses de gestion : 7 955 € de frais réalisés sur un plafond de 7 972 €, soit un ratio de consommation de **100 % du plafond autorisé**.

Dépenses d'études et de recherche : **0 frais** en 2024 alors que le plafond des frais était de 18 203 €.

Gestion et accompagnement des TNS par le Service PCM-CM d'OCAPIAT

Gaëlle Costiou est responsable du **Service Pêche, Cultures Marines et Coopération Maritime (PCM-CM)**, créé par OCAPIAT afin d'accompagner les Travailleurs Non-Salariés (TNS) de la Pêche maritime et des Cultures Marines dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets de formation, tout en tenant compte des particularités des métiers.

La responsable du service PCM-CM est entourée de 3 collaboratrices, comme l'indique l'organigramme ci-dessous.



**L'activité du FAF :
produits, charges de
formation et résultats
chiffrés**

Contributions perçues

Le montant des contributions reçues par OCAPIAT s'élève en 2024 à **455 069 €**, contre 490 929 € en 2023. Ces contributions sont perçues par les URSSAF et la CCMSA et France compétences redistribue les fonds.

Nombre d'actions de formation, de bénéficiaires et coût moyen des actions de formation

430 TNS (travailleurs non-salariés) ont bénéficié d'une formation en 2024

11 844 heures de formation ont été financées par OCAPIAT

221 865 € de coût global pour OCAPIAT en 2024

Actions de formation adhérents non salariés	Nombre d'actions*	Nombre de stagiaires*	Nombre d'heures stagiaires	Coût des actions ayant fait l'objet d'une décision de prise en charge au cours de l'exercice 2024		
				Coûts pédagogiques	Coûts annexes (rémunérations et frais transport/hébergement)	TOTAL
	423	430	11 844	219 465 €	2400 €	221 865 €

* Le nombre d'actions signifie : nombre d'actions de formations, quel que soit le nombre de stagiaires suivant l'action, sachant qu'un stagiaire peut suivre plusieurs formations dans l'année.

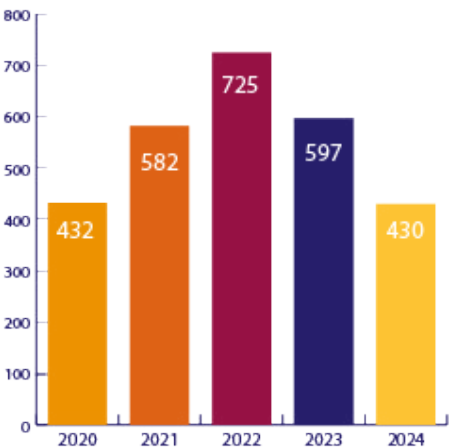
* Le nombre de stagiaires signifie : nombre de « départs en stage de formation ».

La prise en charge moyenne par OCAPIAT en faveur des Travailleurs Non-Salariés de la pêche s'établit en 2024 à 516 € par action (contre 575 € en 2023).

L'heure de formation financée est en moyenne à 18,7 € (contre 20,2 € en 2023).

Evolution du nombre de stagiaires formés sur 5 ans

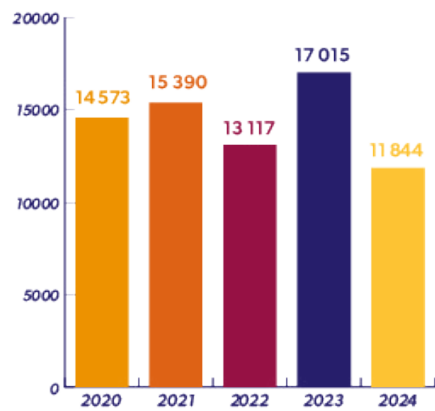
La baisse du nombre annuel de stagiaires formés se poursuit et retrouve le niveau de 2020, comme le montre le graphique ci-contre.



Les demandes de prise en charge concernent à 80 % des formations maritimes et terrestres obligatoires. À ce titre, les besoins de formation auraient dû être plus significatifs, comme l'a régulièrement rappelé l'Administration Maritime. En effet, la ratification par la France de la convention internationale STCW-F (Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Fishing Vessel Personnel) entraîne depuis plusieurs années une transformation progressive des titres professionnels maritimes liés à la pêche. Pour un certain nombre de marins, cette évolution implique depuis 2024 l'obligation de suivre de nouveaux parcours de formation, adaptés aux exigences de cette convention. Dans ce contexte, les services de l'Opcv vont continuer à se mobiliser pour accompagner afin de garantir une réponse adaptée aux besoins du secteur et une sécurisation des parcours professionnels.

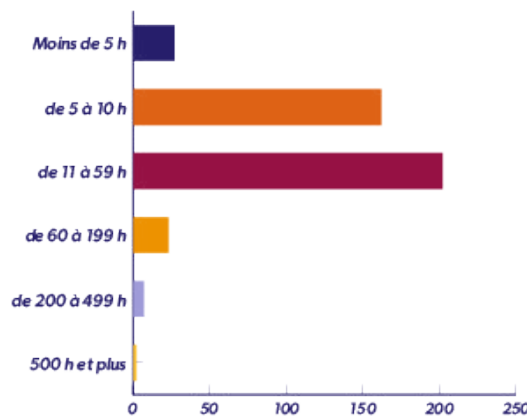
Evolution du nombre d'heures de formations financées sur 5 ans

11 844 heures de formations financées. Pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus, le nombre d'heures de formation n'a jamais été aussi bas.



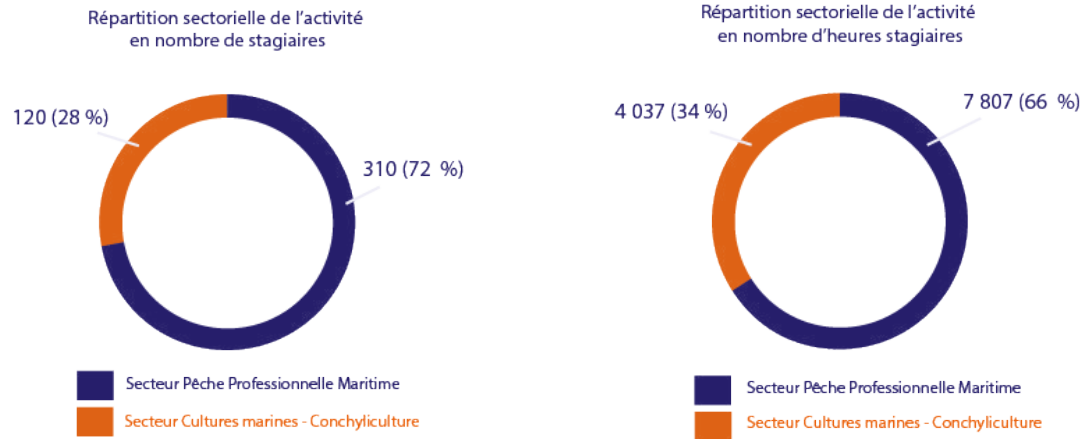
Répartition des formations en fonction de leur durée

Sur les 423 actions de formation financées, voici la décomposition de leurs durées moyenne. Le palmarès revient aux formations de 11 à 59 heures.



Répartition des stagiaires par secteur professionnel

En 2024, la part des cultures marines-conchyliculture consommatrice de formations représente un quart de l'activité annuelle PCM-CM, tous secteurs confondus.
Le secteur Pêche maritime représente quant à lui les trois autres quarts.



Evolution des spécialités des formations financées sur 4 ans

Avec presque 6 formations sur 10, les formations maritimes et aquaculture financées par OCAPIAT au bénéfice des TNS viennent en tête en 2024.

Spécialités de formation	Actions 2021	% en 2021	Actions 2022	% en 2022	Actions 2023	% en 2023	Actions 2024	% en 2024
Aquaculture, Pêche et Prod. Animales...	478	82%	648	92%	357	60%	225	53%
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	44	8%	11	2%	1	0%	2	0%
Commerce, vente					13	2%	6	1%
Transport, manutention, magasinage	19	3%	20	3%	22	4%	11	3%
Technologies industrielles fondamentales					26	4%	11	3%
Sécurité des biens et des personnes...		0%	3	0%	147	25%	140	33%
Informatique, traitement de l'information	14	2%	7	1%	18	3%	4	1%
Langues vivantes	9	2%	5	1%	1	0%		0%
Comptabilité, gestion	4	1%	1	0%		0%	16	4%
Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi	1	0%	4	1%	2	0%		0%
Autres	13	2%	9	1%	6	1%	8	2%
TOTAL	582	100%	708	100%	593	100%	423	100%

Répartition par genre des bénéficiaires TNS

La proportion d'hommes (92 %) dans les formations suivies par les TNS reste très majoritaire. C'est le taux moyen observé ces trois dernières années.

Bénéficiaires TNS formés	Nombre 2022	% en 2022	Nombre 2023	% en 2023	Nombre 2024	% en 2024
Hommes	676	93%	544	91%	397	92%
Femmes	49	7%	53	9%	33	8%
TOTAL	725	100%	597	100%	430	100%

Répartition croisée selon la classe d'âge et le genre H/F

Globalement, les TNS âgé(e)s de 51 ans et plus sont ceux/celles qui se forment le plus avec 36 % de la part totale, suivis des 35-44 ans (25 %). Parmi les hommes, les classes d'âge qui se forment le plus sont à égalité avec celles de 25 à 34 ans et de 51 ans et plus.

Classe d'âge		Moins de 25 ans	de 25 à 34 ans	de 35 à 44 ans	de 45 à 50 ans	51 ans et plus	Total
Nombre de stagiaires	Hommes	12	61	116	54	154	397
	%	3%	15%	29%	14%	39%	100%
	Femmes	0	5	10	9	9	33
	%	0%	15%	30%	27%	27%	100%
	Total	12	66	126	63	163	430
	%	3%	15%	29%	15%	38%	100%

Les comptes de l'exercice 2024

Le bilan et le compte de résultats de l'exercice 2024 sont consultables sur le site ocapiat.fr, rubrique « À propos de »/ informations légales et réglementaires.

> Télécharger le document Extrait Bilan et compte de Résultat – Activité FAF TNS Pêche 2024

Les chiffres du rapport d'activité sont produits par la Direction Administrative et Financière et le Service PCM-CM d'OCAPIAT.

Directeur de publication
Jonathan EMSELLEM

Conception & graphisme
Direction de la Communication
Crédits photos : © Canva

Octobre 2025